

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01064
Numéro SIREN : 493 265 284
Nom ou dénomination : COMPAGNIE D'EXPLOITATION ET DE REPARTITION
PHARMACEUTIQUES DE ROUEN

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2024 sous le numéro de dépôt 4930

07 JUIN 2024



Bilan au 31 décembre 2023

Certifié conforme à l'original
A Rouen le 3 juin 2024
Le Président
Y. BRONCHAIN

39 rue des Augustins CS 42039
76040 Rouen Cedex
SAS au capital de 134 000 000 €
RCS Rouen 493 265 284 APE 4646Z

(en euros)

Actif

Total immobilisations incorporelles	62 540 473	56 958 962	5 581 511	4 711 535
Terrains	10 204 190		10 204 190	10 204 190
Constructions	140 564 345	87 825 010	52 739 335	52 703 478
Installations techniques	68 043 972	55 619 904	12 424 068	12 954 788
Matériel de bureau et mobilier	19 640 883	14 611 244	5 029 639	3 293 244
Autres immobilisations	44 641 605	31 176 511	13 465 094	10 137 098
Avances et acomptes	6 767 767		6 767 767	2 790 279
Total immobilisations corporelles	289 862 762	189 232 670	100 630 092	92 083 076
Titres de participation	11 290 224	4 500 000	6 790 224	6 790 224
Autres titres	49 091		49 091	49 091
Prêts	5 830 005		5 830 005	5 639 126
Dépôts et cautionnements	160 983		160 983	160 983
Total immobilisations financières	17 330 304	4 500 000	12 830 304	12 639 425
Approvisionnement et matières	341 308		341 308	324 178
Marchandises	251 219 696	1 981 012	249 238 685	215 326 030
Créances clients	545 081 912	1 561 716	543 520 195	464 765 297
Créances Etat	5 387 046		5 387 046	2 517 080
Créances diverses	31 261 172		31 261 172	25 100 791
Créances sociétés apparentées	105 122 227		105 122 227	111 820 789
Banques	66 434 090		66 434 090	249 482 457
Caisse	16 067		16 067	25 135

Passif

Capital social	134 000 000	134 000 000
Réserve légale	13 400 000	13 400 000
Réserve facultative	53 000 000	60 000 000
Report à nouveau	77 614 730	58 926 576
Capital et réserves	278 014 730	266 326 576
Résultat de l'exercice	26 276 322	31 188 153
Provisions spéciales	25 990 977	23 834 307
Autres dettes Ets crédit	81 662 013	59 381 214
Total dettes Ets crédit	81 662 013	59 381 214
Autres dettes financières	4 094 408	3 160 080
Total dettes financières diverses	4 094 408	3 160 080
Personnel	19 348 185	20 362 864
Organismes sociaux	26 371 165	25 818 074
Etat	5 013 799	5 231 902
Remises à verser	8 212 492	7 469 831
Sociétés apparentées	37 298 152	70 839 218
Autres	3 897 979	4 683 604

Annexe aux comptes annuels au 31/12/2023

I - Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

II - Principes, règles et méthodes comptables

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur conformément au nouveau PCG 2014 et au règlement ANC 2023-08 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et au plan comptable général :

- ✓ continuité de l'exploitation ;
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ✓ indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

1. Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

2. Amortissements

Ils sont calculés suivant les durées réelles de vie prévue des immobilisations et si nécessaire un amortissement dérogatoire est constaté en complément des durées d'usage.

Les principales durées réelles de vie prévue sont les suivantes :

Constructions gérées par composants :		
- Aménagement des terrains	Linéaire	10/25 ans
- Gros œuvre	Linéaire	20/50 ans
- Aménagements et second œuvre	Linéaire	5/20 ans
- Couverture	Linéaire	10/20 ans
- Installations techniques	Linéaire	5/15 ans
Autres immobilisations :		
- Matériel et outillage	Dégressif/Linéaire	5/10 ans
- Mobilier	Linéaire	5/10 ans
- Véhicules de livraison	Linéaire	3/5 ans
- Véhicules de tourisme	Linéaire	4 ans
- Matériel de bureau	Dégressif	5/10 ans
- Matériel de bureau informatique	Dégressif	4/10 ans
- Agencements et aménagements	Linéaire	5/25 ans
- Agencements et aménagements	Dégressif	5/10 ans
- Logiciels acquis	Linéaire	5/7 ans
- Logiciels créés	Linéaire	5/15 ans

3. Participations

La valorisation des titres de participation correspond à leur valeur d'apport du 1^{er} janvier 2007 diminuée si nécessaire d'une provision pour dépréciation.

4. Créances sur participations

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

5. Stocks

Ils sont évalués à leur prix d'achat (prix grossiste H.T.) minoré des escomptes financiers obtenus des fournisseurs. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée pour les produits de faible rotation.

6. Créances et dettes

Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

7. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition éventuellement majoré des intérêts capitalisables et elles ont si nécessaire fait l'objet de provision.

8. Provisions pour risques

Le montant des médailles du travail est évalué par un cabinet d'actuariat selon la méthode « des unités de crédits projetées ».

Les risques salariaux et les autres risques divers sont appréciés au cas par cas.

III - Notes sur le bilan

I. Immobilisations et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Fonds de commerce

Le montant des fonds de commerce s'élève à 0,8 M€ avec pour origine :

- Fonds de commerce activité vétérinaire (2005)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les acquisitions nouvelles se sont élevées à 25,38 M€ et le montant des mises en service s'élève à 2,07 M€.

Les acquisitions nouvelles et les mises en service concernent principalement :

- le réseau d'agences :
 - des agencements et matériels d'automatisation 4,11 M€
 - des véhicules pour 5,31 M€.

La valeur résiduelle des cessions et des mises hors service s'est élevée à 0,22 M€.

Les immobilisations corporelles et incorporelles en cours à la fin de l'exercice précédent d'un montant respectif de 2,79 M€ et 1,01 M€ ont été mises en service pour 2,07 M€ pour les immobilisations corporelles et 0,93 M€ pour les immobilisations incorporelles sur cet exercice.

À la fin de cet exercice, les immobilisations incorporelles en cours s'élèvent à 0,89 M€ et les immobilisations corporelles à 6,77 M€ soit un total de 7,66 M€.

Se reporter aux tableaux 1 et 2.

CRÉDIT-BAIL

Néant.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations :

Sobedip : La provision pour dépréciation s'élève au 31/12/2023 à 4,50 M€.

Créances rattachées à des participations :

Se reporter aux tableaux 1 et 6.

2. Provisions pour dépréciation

Se reporter au tableau 5.

3. Stocks

Se reporter au tableau 5 pour la provision pour dépréciation.

4. Créances

Les risques sur les clients ont été appréciés au cas par cas.

Le montant total des créances clients s'élève au 31/12/2023 à 545,08 M€ dont 46,18 M€ concernent les effets à recevoir.

Se reporter au tableau 7.

5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de comptes à terme pour un montant de 20 M€ et de produits structurés dont l'échéance moyenne est de 4,5 ans au 31/12/2023, indexés sur des actions, obligations ou indices propriétaires, pour un montant de 59 M€ dont 6 M€ peuvent présenter des risques de perte en capital à échéance.

La valeur de ces placements est appréciée à la clôture selon les cours disponibles ou selon des modèles de valorisation en fonction de la nature des produits.

Pour les produits structurés, une reprise de provision d'un montant de 0,29 M€ a été constatée dans la mesure où les conditions de marché en date du 31/12/2023 ont mis en évidence une baisse du risque de perte en capital à l'échéance.

6. Disponibilités

Elles sont essentiellement représentées par des comptes bancaires et par le poste "caisses".

7. Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance concernent principalement les achats de marchandises pour 26,46 M€, les contrats d'entretien, de leasing et d'assurances pour 2,81 M€.

Nous ne possédons pas de créances libellées en devises.

8. Capital

Il est composé de 1 340 000 actions de 100 €.

9. Dettes financières diverses long terme

Le poste "avances et comptes bloqués" du tableau 7 d'un montant de 4,09 M€ concerne principalement la participation bloquée des salariés.

10. Réserves

Se reporter au tableau 8.

11. Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires s'élèvent à 23,62 M€ et ils ont augmenté de 1,29 M€. La provision pour hausse de prix s'élève à 2,37 M€ et elle a augmenté de 0,87 M€.

Se reporter au tableau 5.

12. Capitaux propres

L'affectation définitive des résultats et son influence réelle sur les capitaux propres ne sera déterminée qu'après l'Assemblée Générale.

Se reporter au tableau 8.

13. Provisions pour risques et charges

La provision pour médaille du travail s'élève à 0,43 M€.

Les provisions pour risques divers s'élèvent à 0,34 M€ et concernent principalement des risques salariaux.

14. Dettes

L'analyse des dettes par nature et par échéance est fournie dans le tableau 7 :

- le poste "à 2 ans maxi origine" est constitué de crédits bancaires à court terme qui correspondent principalement à des dettes fournisseurs échues et non débitées par les banques au 31 décembre 2023 ;
- le poste "avances et acomptes reçus" correspond principalement au solde du compte privilège ;
- les dettes à plus d'un an concernent la part bloquée de la participation des salariés.

IV - Notes sur le compte de résultat

I. Chiffre d'affaires net

Hors taxes, avant production de services, il s'élève à 4 935 M€ dont la ventilation est la suivante :

- France 4 856 M€
- Export 79 M€

- Pharmacie et parapharmacie 4 912 M€
- Autres 23 M€

Parmi les productions de services qui s'élèvent à 56,62 M€ figurent les commissions facturées aux sociétés apparentées pour 7,72 M€ et facturées à divers laboratoires pour 45,39 M€.

2. Reprise sur provision d'exploitation

Se reporter aux tableaux 2 et 5.

3. Productions immobilisées, autres produits et transferts de charges

La production immobilisée sur les projets informatiques s'élève 1,35 M€.

Les autres produits s'élèvent à 6,29 M€ et concernent essentiellement de la facturation locative pour 2,34 M€.

Les transferts de charges d'un montant de 1,93 M€ concernent principalement des remboursements d'assurance.

4. Charges d'exploitation

Les achats de marchandises sont comptabilisés en prix hors taxes minorés des escomptes obtenus des fournisseurs pour paiement anticipé. Les frais accessoires d'achats (port) ne sont pas inclus dans le prix d'achat.

La contribution des grossistes répartiteurs assise sur le chiffre d'affaires des spécialités médicales remboursables est comptabilisée dans les autres achats et charges externes pour 47,50 M€.

5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés dans les charges exceptionnelles.

Se reporter aux tableaux 2 et 5.

6. Pertes sur créances

Elles sont de 0,25 M€ et étaient en grande partie provisionnées.

7. Résultat financier

Les escomptes obtenus de nos fournisseurs pour paiement anticipé sont reclassés dans le résultat d'exploitation et ne font plus partie du résultat financier.

Il comprend :

- des escomptes accordés aux clients - 6,60 M€
- des autres produits 9,78 M€
- des autres charges - 0,83 M€
- reprise provision sur produits structurés 0,29 M€

8. Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels comprennent principalement :

- le prix de vente des immobilisations cédées 0,59 M€
- des reprises d'amortissements dérogatoires 1,18 M€
- la reprise de la provision pour hausse de prix 0,20 M€

Aucune reprise d'amortissements autre que dérogatoires n'a été pratiquée.

Les charges exceptionnelles comprennent principalement :

- la valeur nette comptable des immobilisations
cédées ou mises hors service 0,23 M€
- la dotation aux amortissements dérogatoires 2,47 M€
- la dotation à la provision pour hausse de prix 1,07 M€

9. Impôts sur les bénéfices

Le montant de l'impôt comptabilisé au titre de cet exercice, taux moyen de 25,75 %, s'élève à 8,67 M€.

La répartition de l'impôt sur les bénéfices est la suivante en milliers d'euros :

Répartition	Montant	Impôt dû	Résultat
Résultat courant	39 130	-10 181	27 949
Résultat exceptionnel	- 1 772	455	- 1 318
Participation des salariés	-2 409	1 049	-1 360
Crédit d'impôt et taxe dividende		5	5
Total	34 949	- 8 672	26 277

La situation fiscale différée et latente est la suivante en milliers d'euros :

Rubriques	Montant	Impôt dû
Impôt dû sur (a) :		
- provision pour hausse de prix	2 373	611
- sur amortissements dérogatoires	23 617	6 081
Impôt payé d'avance sur (b) :		
- participation des salariés	2 409	620
- autres	3 189	821
Situation fiscale différée nette (a)-(b)	20 392	5 251
Situation fiscale latente nette	Néant	Néant

V - Autres informations

I. Effectif

L'effectif équivalent temps plein (heures payées/151,67 heures) au 31/12/2023 est de 2 166 dont :

- 1 556 employés
- 365 techniciens et agents de maîtrise
- 245 cadres

L'effectif moyen 2023 est de 2 618 salariés.

Le montant du personnel mis à disposition de l'entreprise s'élève à 926 K€ au 31/12/2023.

2. Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas fournie, cela reviendrait à communiquer le montant d'une rémunération individuelle.

3. Charges à payer

Les charges à payer inscrites au bilan sont les suivantes :

- Factures non parvenues fournisseurs 9,09 M€
- Personnel et assimilés 27,26 M€
- État 4,55 M€
- Contribution Grossistes Répartiteurs et forfait social 10,95 M€
- RRR à accorder aux clients 8,21 M€
- Intérêts sur avances clients 3,86 M€
- Créiteurs divers 0,29 M€

4. Produits à recevoir

- Factures clients à établir 0,42 M€
- Avoirs laboratoires à recevoir 6,88 M€
- Débiteurs divers 6,58 M€
- État produit à recevoir 1,40 M€

5. Entreprises et parties liées

a) Entreprises liées :

Les créances et dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

COMPTES DE BILAN

Actif

- comptes courants et comptes rattachés 105,53 M€
- autres comptes 0,23 M€

Passif

- comptes courants et comptes rattachés 23,43 M€
- autres comptes 3,80 M€

Les charges et les produits figurant dans le compte de résultat concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

COMPTES DE RÉSULTAT

• achats	24,35 M€
• ventes	17,71 M€
• autres charges	3,44 M€
• autres produits	12,61 M€

b) Parties liées :

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives.

6. Identités des sociétés consolidantes

Société mère : Sanastera Spa, 3 Piazza Galvani 40124 Bologna - Italie

Mères ultimes : - Astera SA, 39 Rue des Augustins 76000 Rouen – France Siren 570 501 551
- Sanacorp AG, 4 Semmelweisstrasse 82152 Planegg - Allemagne

7. Engagements donnés et reçus

	Montant
Engagements donnés relatifs aux emprunts et cautions	Néant
Cession créance part non échue	Néant
Effets escomptes non échus	Néant
Engagements reçus relatifs aux clients :	
. garanties à première demande	25,27 M€
. prises de nantissements	30,41 M€
Engagements donnés relatifs aux filiales et clients :	
. CERP SA Belgique : encours de crédit maximum	18,00 M€
. Garantie de continuité d'exploitation des Filiales Belge. Cet engagement a été formalisé par une lettre de support en date du 26 mars 2024 signée par le président de CERP Rouen.	
. Caution pour financement pharmacies	10,06 M€
Engagements de retraite (1) :	
Le montant des indemnités de départ en retraite évalué par un cabinet d'actuariat selon la méthode « des unités de crédits projetées » est de : dont 8,5 M€ sont couverts par une assurance. La partie non couverte n'est pas provisionnée.	16,17 M€

(1) Les hypothèses économiques et démographiques retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation	3,20 %	3,50 %
Taux de rendement attendu du fonds	3,50 %	3,50 %
Taux de progression des salaires	3,00 %	3,00 %
Taux d'inflation sur le long terme	2,20 %	2,20 %
Age départ à la retraite (a)	64 ans	63 ans
Modalité de départ en retraite	100 % départ volontaire	100 % départ volontaire

a) Cet âge tient compte de la réforme du 14 avril 2023 avec passage progressif de 62 à 64 ans selon les années de naissance.

Les hypothèses de taux de turnover sont les suivantes :

Mobilité du personnel	2023	2022
16-24 ans	30.3%	30.3%
25-29 ans	13.1%	13.1%
30-34 ans	4.3%	4.3%
35-39 ans	3.9%	3.9%
40-44 ans	2.5%	2.5%
45-49 ans	1.3%	1.3%
50-54 ans	1.3%	1.3%
+ 55 ans	0.0%	0.0%

8. Autre évènement

Depuis novembre 2016, une enquête est ouverte par l'Autorité belge de la Concurrence à l'encontre de CERP SA (Belgique).

Le 23 avril 2021, CERP SA a reçu, par l'intermédiaire de son avocat, la communication des griefs de l'auditeur à l'encontre non seulement de la société mais également des principaux acteurs de la profession en Belgique.

Suite à cette communication, une procédure de transaction a été initiée afin de clôturer le dossier sur une base négociée mais n'a pas pu finalement aboutir à l'accord des parties. Les montants d'amende proposés par l'Autorité Belge de la Concurrence ont été jugés disproportionnés et leur calcul contraire aux lignes directrices qui sont normalement suivies pour l'établissement de telles amendes. CERP SA a donc décidé de se retirer du processus transactionnel.

Une procédure contentieuse classique a été ouverte dont l'issue reste incertaine.

Au 31 décembre 2022, compte tenu de l'absence d'éléments nouveaux, la société maintient le montant de la provision au même niveau soit 1 million d'euros. Cette position est étayée par notre avocat qui mentionne notamment dans son courrier du 30 janvier 2023 « un arrêt récent de la Cour de Justice de l'Union Européenne dans l'affaire Zenith Media Communications, rendu le 10 novembre 2022 confirmant l'illégalité de la méthode de calcul proposée par l'Autorité Belge de la Concurrence ».

Le 23 octobre 2023, l'Autorité Belge de la Concurrence a proposé une amende d'un montant définitif de 778.777,93€, accepté par CERP SA. La provision constituée par CERP SA de 1 million d'euros a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2023.

Tableau des immobilisations

(en euros)

Tableau I

	Valeur brute au 31.12.2022	Augmentations		Diminutions			Valeur brute au 31.12.2023
		Acquisitions	Variation écart équivalence	Variation écart équivalence	Autres sorties	Virements de poste à poste	
Frais d'Etablissement							
Fonds commercial	791 363						791 363
Autres immobilisations incorporelles	59 691 381	2 059 285			1 555		61 749 110
Terrains	10 204 190						10 204 190
Constructions	85 922 371	182 075				430 992	86 535 439
Installations agencements constructions	49 165 087	4 259 581			153 679	757 918	54 028 907
Installations agencements divers	25 853 580	2 689 303			38 753	65 418	28 569 549
Matériel et outillage	66 139 040	1 887 561			236 336	253 707	68 043 972
Matériel de transport	12 774 996	5 314 976			2 017 916		16 072 056
Mobilier et matériel de bureau	16 330 289	2 830 144			88 170	568 620	19 640 883
Immobilisations corporelles en cours	2 790 279	6 162 377			108 233	-2 076 655	6 767 767
Participations	11 290 224						11 290 224
Autres titres immobilisés	49 091						49 091
Prêts et autres immobilisations financières	5 800 110	501 729			310 850		5 990 988

Tableau des amortissements

(en euros)

Tableau 2

	Amortissements cumulés au 31.12.2022	Augmentations dotations exercice				Diminution de l'exercice Eléments sortis de l'actif	Amortissements cumulés au 31.12.2023
		Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations				
			Amortis. linéaire	Amortis. dégressif	Amortis. exceptionnel		
Autres immobilisations incorporelles	55 771 209	1 189 308	1 189 308			1 555	56 958 962
Constructions	50 440 847	2 255 346	2 255 346				52 696 193
Installations agencements constructions	31 943 133	3 324 446	2 686 207	638 239		138 761	35 128 817
Installations agencements divers	21 049 441	1 234 885	472 499	762 387		38 753	22 245 573
Matériel de transport	7 442 037	3 377 684	3 377 684			1 888 783	8 930 938
Matériel de bureau, informat. et mobilier	13 037 045	1 662 370	658 423	1 003 947		88 170	14 611 244
Matériel et outillage	53 184 252	2 587 520	200 657	2 386 863		151 868	55 619 904

Engagements de crédit bail

(en euros)

Tableau 3

Au 31.12.2023	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Postes du bilan : Immobilier Matériel de transport Matériel et outillage			NEANT				

Immobilisations en crédit bail

(en euros)

Tableau 4

Au 31.12.2023	Immobilisations en crédit bail			Bilan incluant les immobilisations en crédit bail			
	Coût d'entrée (1)	Dotations aux amortissements		Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
	de l'exercice (2)	cumulées (2)					
Postes du bilan : Terrains Immobilier et droit au bail rattaché Matériel de transport Mobilier, matériel de bureau informatique Matériel et outillage Autres				NEANT			

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature de ces contrats

(2) Dotations qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis en immobilisations (amortissement linéaire selon la durée du contrat de crédit-bail)

Tableau des provisions

(en euros)

Tableau 5

	Provisions au 31 12 2022	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			Reprises de l'exercice	Ventilation des reprises			Provisions au 31 12 2023
			Exploit.	Financ.	Exception.		Exploit.	Financ.	Exception.	
Hausse de prix	1 505 633	1 075 065			1 075 065	207 254			207 254	2 373 444
Amortissements dérogatoires	22 328 674	2 467 653			2 467 653	1 178 794			1 178 794	23 617 533
Impôts										
Litiges et risques	380 500	22 500	22 500			65 000	65 000			338 000
Autres	415 536	19 924	19 924							435 460
Sur immobilisations incorporelles										
Sur stocks	1 811 526	1 567 138	1 567 138			1 397 652	1 397 652			1 981 012
Sur comptes clients	1 491 110	582 250	582 250			511 644	511 644			1 561 716
Sur titres et prêts	4 500 000									4 500 000
Sur comptes divers	994 000					292 000		292 000		702 000

Tableau des filiales et participations

(en euros)

Tableau 6

Au 31.12.2023	Capital	Capitaux propres avant affectation	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus			Prêts et avances	Cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes ou revenus encaissés
				brute	nette	en équivalence					
Cerp Rouen Formation : 39 rue des Augustins 76000 Rouen	300 000	1 339 884	100,00%	300 000	300 000				1 777 127	212 413	
Sobedip : 55 Bld de l'humanité 1070 Anderlecht	14 662 800	11 881 857	99,99%	10 985 791	6 485 791				/	(74 861)	
Datapharm : 2 rue de Galien 93587 St Ouen	14 655	200 805 ⁽¹⁾	14,12%	2 498	2 498				7 200 000 ⁽¹⁾	157 948 ⁽¹⁾	22 218
SRP : 47 Rue de Liège 75008 Paris	15 000	84 423 ⁽¹⁾	12,90%	1 935	1 935				631 003 ⁽¹⁾	4 527 ⁽¹⁾	

(1) concerne l'année 2022

Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

(en euros)

Tableau 7

Créances	Montant brut au 31.12.2023	Echéances		Dettes	Montant brut au 31.12.2023	Echéances		
		- 1 an	+ 1 an			- 1 an - 5 ans	+ 1 an	+ 5 ans
Prêts (1)	5 830 005	253 821	5 576 184	A 2 ans maxi origine Ets financiers				
Autres	160 983		160 983	A plus de 2 ans origine Ets financiers (3)				
Créances sur participations				Avances et acomptes bloqués	4 094 408	334 375	3 760 033	
Clients douteux	3 158 172	3 158 172		Avances et acomptes reçus	264 871 654	264 871 654		
Clients et comptes rattachés (2)	541 923 740	541 432 637	491 103	Fournisseurs et comptes rattachés	447 039 337	447 039 337		
Personnel	432 751	432 751		Personnel et comptes rattachés	19 348 185	16 938 739		2 409 446
Etat	5 387 046	5 387 046		Dettes fiscales et sociales	31 384 964	31 384 964		
Groupe	105 122 227	105 122 227		Groupe	37 298 152	37 298 152		
Autres	30 828 421	30 828 421		Dettes diverses	12 110 472	12 110 472		

(1) Prêts accordés en cours d'exercice 503 729
 Prêts récupérés en cours d'exercice 310 850
 (2) Effets à recevoir 46 180 025

(3) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exercice

Variation des capitaux propres (avant affectation des résultats)

(en euros)

Tableau 8

Capital	134 000 000	134 000 000	
Primes d'émission			
Réserve légale	13 400 000	13 400 000	
Réserve facultative	53 000 000	60 000 000	(7 000 000)
Report à nouveau	77 614 730	58 926 576	18 688 153
Résultat de l'exercice	26 276 322	31 188 153	(4 911 831)
Acompte sur dividendes			
Provision pour hausse de prix	2 373 444	1 505 633	867 811
Amortissements dérogatoires	23 617 533	22 328 674	1 288 859

Résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices

(en euros)

Tableau 9

	2019	2020	2021	2022	2023
Capital social	134 000 000	134 000 000	134 000 000	134 000 000	134 000 000
Nombre de parts sociales	1 340 000	1 340 000	1 340 000	1 340 000	1 340 000
Chiffre d'affaires net HT	3 873 655 504	3 947 079 231	4 297 740 264	4 691 997 179	4 991 810 600
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	36 865 145	48 713 374	58 026 840	64 139 692	55 071 120
Impôts sur les bénéfices	8 860 899	8 967 410	12 682 852	11 372 780	8 671 607
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 147 576	1 478 791	4 006 281	4 076 146	2 409 446
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	16 086 879	18 248 236	27 775 418	31 188 153	26 276 322
Montant des bénéfices distribués	10 000 000	10 000 000	10 000 000	15 000 000	10 050 000
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	20,04	28,56	30,85	36,34	32,83
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	12,01	13,62	20,73	23,27	19,61
Dividendes versés à chaque action	7,46	7,46	7,46	11,19	7,50
Nombre de salariés (heures payées en ETP *)	2 113	2 092	2 071	2 117	2 166
Montant de la masse salariale	77 574 152	79 331 119	82 040 422	86 738 372	91 321 580
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S. Sociale, Oeuvres sociales)	31 598 497	32 097 449	32 879 804	34 681 299	37 886 326

* Equivalent Temps Plein

Certifié conforme à l'original
 A Rouen, le 3 juin 2024
 Le Président
 Y. BRONCHAIN



**COMPAGNIE D'EXPLOITATION ET DE REPARTITION
PHARMACEUTIQUES DE ROUEN**

**Société par actions simplifiée au capital de 134 000 000 €
Siège social 39/41 rue des Augustins 76000 ROUEN
493 265 284 RCS ROUEN**

**PROCES-VERBAL DE
LA REUNION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 14 MAI 2024**

Monsieur BRONCHAIN, Président, a convoqué SANASTERA, associé unique pour la consultation annuelle de l'associé unique le mardi 14 mai 2024 à 10h30 au siège social, 39 rue des Augustins à Rouen (76000).

Sont présents : Monsieur BRONCHAIN, Président, et SANASTERA représentée par Monsieur BRONCHAIN.

Madame PETIT remplit la fonction de secrétaire de séance.

Messieurs VAILLANT et LEROUX, Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués sont absents.

L'associé unique détenant la totalité du capital étant représenté, la consultation annuelle de l'associé unique est en mesure de délibérer.

Monsieur BRONCHAIN met à la disposition de l'actionnaire :

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

- La feuille de présence
- Une copie de la lettre de convocation envoyée à l'actionnaire unique
- Une copie de la lettre de convocation envoyée aux commissaires aux comptes
- Un exemplaire des statuts de la société
- Le rapport du Président
- Le rapport du Comité de surveillance
- Le texte du projet des décisions
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 31/12/2023
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes)
- Les rapports des commissaires aux comptes.

07 JUIN 2024



Monsieur BRONCHAIN, Président, rappelle ensuite que la présente consultation de l'associé unique est appelée délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président, du rapport du Comité de surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Quitus au Président et aux Commissaires aux comptes de leurs mandats
- Quitus au Comité de surveillance de l'exécution de ses missions
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Approbation des rémunérations des dirigeants de la société
- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du Comité de surveillance
- Renouvellement de trois membres Comité de surveillance
- Renouvellement du mandat de Président de la société
- Renouvellement du mandat de Directrice Générale Déléguée
- Démission de deux membres du Comité de surveillance
- Le non-renouvellement de deux membres du Comité de surveillance
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire
- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire
- Questions diverses.

Monsieur BRONCHAIN donne lecture de ses rapports ; lecture est ensuite donnée du rapport des commissaires aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Le Président met aux voix les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première décision :

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net de 26 276 322,36 €.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé unique approuve le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code tel qu'il apparaît dans les comptes au 31 décembre 2023 s'élevant à 289 290 € ainsi que le montant de l'impôt correspondant d'une somme de 72 323 €.

L'associé unique donne en conséquence, au Président et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Deuxième décision :

L'associé unique, après avoir entendu lecture du rapport du Comité de surveillance présentant les observations de ce dernier sur le rapport du Président et sur les comptes de l'exercice, lui donne quitus de l'exécution de ses missions pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Troisième décision :

L'associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui s'élève à 26 276 322,36 € auquel s'ajoute le report à nouveau de 77 614 729,77 € formant ainsi un bénéfice distribuable de 103 891 052,13 € comme suit :

- Aux dividendes*	10 050 000,00 €
- A report à nouveau	93 841 052,13 €

*Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques (art. 243^{bis} du Code général des impôts).

L'Associé unique reconnaît en outre que CERP Rouen SAS a versé un dividende de 7,46 € par action soit un montant de 10 000 000,00 € au titre de l'exercice 2020, un dividende de 11,19 € soit un montant de 15 000 000,00 € au titre de l'exercice 2021 et pour l'exercice 2022 un dividende de 9,33 € pour un montant de 12 500 000 €

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Quatrième décision :

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve le montant de la rémunération perçue par le Président et par le Président du Comité de surveillance au titre de l'exercice 2023.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Cinquième décision :

L'Associé unique fixe à la somme de 37 662,50 € le montant global annuel des jetons de présence alloués au Comité de surveillance pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Sixième décision :

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de renouveler, en qualité de membre du Comité de Surveillance Madame Aline METIVIER, Pharmacienne, domiciliée à Ranville (14), pour une période de trois années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'associé unique à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026.

Madame Aline METIVIER a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Septième décision :

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de renouveler, en qualité de membre du Comité de Surveillance Madame Anne VALETTE, Pharmacienne, domiciliée à Saint-Alban (31), pour une période de trois années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'associé unique à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026.

Madame Anne VALETTE a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Huitième décision :

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de renouveler, en qualité de membre du Comité de Surveillance Monsieur Armand PINTON, Pharmacien, domicilié à Orsennes (36), pour une période de trois années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'associé unique à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026.

Monsieur Armand PINTON a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Neuvième décision :

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de renouveler le mandat de Monsieur Olivier BRONCHAIN, en qualité de Président de la société, pour une période de trois années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'associé unique à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Olivier BRONCHAIN a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Dixième décision :

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de renouveler le mandat de Madame Anne-Claude MARE, en qualité de Directrice Générale Déléguée de la société, pour une période de trois années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'associé unique à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Madame Anne-Claude MARE a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Onzième décision :

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Eric FLAHAUT, en tant que membre du Comité de surveillance et ne nomme aucun remplaçant à ce poste vacant.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Douzième décision :

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Marc PRUJA, en tant que membre du Comité de surveillance et ne nomme aucun remplaçant à ce poste vacant.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Treizième décision :

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la fin de mandat de Monsieur Frédéric CHETREFF, en tant que membre du Comité de surveillance et ne nomme aucun remplaçant à ce poste vacant.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Quatorzième décision :

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la fin de mandat de Monsieur Olivier DELARUE, en tant que membre du Comité de surveillance et ne nomme aucun remplaçant à ce poste vacant.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Quinzième décision :

L'Associé unique constatant que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT dont le siège social est situé 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, est arrivé à échéance décide de le renouveler pour une durée de six exercices à compter de celui de 2024. Ce mandat expirera à l'issue de la réunion de l'Associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et confirmé n'être concerné par aucune des incompatibilités ou interdictions prévues par la législation actuellement en vigueur.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Seizième décision :

L'Associé unique constatant que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, RSM Paris dont le siège social est situé 26 rue Cambacérès – 75008 Paris, est arrivé à échéance décide de ne pas le renouveler et nomme en remplacement pour une durée de six exercices, RSM France dont le siège social est situé 26 rue Cambacérès - 75008 Paris . Ce mandat expirera à l'issue de la réunion de l'Associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

RSM France a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et confirmé n'être concerné par aucune des incompatibilités ou interdictions prévues par la législation actuellement en vigueur.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Dix-septième décision :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes formalités légales nécessaires.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h40.

Certifié conforme
A Rouen, le 3 juin 2024
M. BRONCHAIN
Président



CERP Rouen SAS

39-41 rue des Augustins – 76000 ROUEN

SAS au capital de 134 000 000 €

493 265 284 RCS Rouen – APE 4646 Z

REUNION ANNUELLE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 MAI 2024

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en application des statuts et des dispositions du code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Comme pour les deux dernières années, la répartition pharmaceutique a été sollicitée dans un contexte de sortie de crise sanitaire pour la distribution des vaccins contre la COVID-19, cette activité générant pour l'ensemble du secteur une activité supplémentaire et des revenus complémentaires s'est sensiblement réduite en 2023. L'effet des mesures successives initiées depuis 2020 visant à améliorer la marge des répartiteurs (nouvel arrêté de marge, baisse de la contribution sur les ventes en gros et mise en place du forfait pour les produits froids de 0,63€ par boîte) est largement compensé par l'impact de la part des produits chers dans leur activité, ainsi la marge continue inexorablement de se réduire. Parallèlement, le contexte inflationniste impacte la profession qui doit affronter d'autres problématiques économiques telles que la hausse des salaires et du coût de l'énergie dans un environnement de prix régulés.

Le marché (source CSRP)

Le marché français de la répartition pharmaceutique a connu sur 2023 et pour la troisième année consécutive, une forte hausse de 7,06%. Le chiffre d'affaires des Spécialités Médicales Remboursables (SMR) en Prix Grossiste Hors Taxe (PGHT) s'élève donc à 22 Milliards d'€ contre à 20,4 Milliards d'€ en 2022.

Structure du chiffre d'affaires (source CSRP)

En 2023, le chiffre d'affaires total des ventes de médicaments en France est en hausse de 5,78% soit 26,6 Milliards d'€ (PGHT) comparé à 25,1 Milliards d'€ en 2022.

Evolution de la marge des SMR (source CSRP)

La marge moyenne des grossistes-répartiteurs sur les SMR est en baisse sur 2023 à 6,31% contre 6,39% en 2022 (forfait froid inclus). Elle est, cette année encore, impactée par la part des produits chers à marge plafonnée dans la composition de leur chiffre d'affaires. Il s'agit d'une marge brute qui ne prend pas en compte la taxe ACOSS (0,93% en moyenne sur 2023) ni les remises commerciales et financières accordées aux clients.

CERP Rouen SAS

Le chiffre d'affaires brut répartition enregistré sur l'exercice 2023 une hausse de 6,59% pour atteindre 4 891 075 K€. Compte tenu de l'activité export et du chiffre d'affaires divers, le chiffre d'affaires brut total de la société enregistré une hausse de 6,43% entre 2022 et 2023 et s'élève à 5 022 619 K€.

Le taux de marge brute répartition, après prise en compte de l'effet positif de l'activité générique, est en baisse de 0,11 point sur 2023.

Les remises commerciales sont en hausse de 6,8 M€.

La contribution sociale versée à l'ACOSS s'élève à 47,5 M€ sur l'année 2023.

Compte tenu de ces 3 éléments cumulés on constate une baisse du taux de marge nette répartition de 0,13 point qui atteint 4,32%. La marge nette société incluant l'activité export, le chiffre d'affaires divers et les autres produits annexes est en baisse sur l'année 2023 comparé à 2022 et s'élève à 5,11%.

Les frais généraux sont hausse de 5,6 M€ et représentent 1,48% du chiffre d'affaires brut en 2023 comparé à 1,46% en 2022.

Les charges de personnel sont en hausse de 8,8 M€ et représentent 2,54% du chiffre d'affaires brut comparé à 2,52% en 2022.

L'intéressement et la participation à verser aux salariés au titre de l'exercice s'élèvent globalement à 4,5 M€.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat d'exploitation s'établit à 36,5 M€ en baisse de 9,6 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est positif à +2,6 M€ portant ainsi le résultat courant à 39,1 M€.

Le résultat exceptionnel s'élève à -1,8 M€.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 26,3 M€ après prise en compte de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 8,7 M€.

Activités des filiales

⇒ France

CERP Rouen FORMATION

Faits marquants :

CERP Rouen Formation a vécu sa 2ème meilleure année depuis sa création.

Un 1^{er} semestre calme, balayé par le raz de marée « prescription vaccination »

La parution, le 10 août, du décret autorisant les pharmaciens à prescrire l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal, a généré une vague d'inscriptions sans précédent.

Les nouvelles missions toujours dans le top 5 des formations les plus suivies

Administration de la vaccination, prescription des vaccins, réalisation des TROD angine, entretien court de la femme enceinte... plus de 80% des stagiaires sont venus se former sur les missions récemment ouvertes à l'officine. Si elles ne sont pas toujours obligatoires, ces formations permettent de s'assurer de la bonne compréhension du cadre et de se lancer sereinement. Les pharmaciens manifestent une appétence forte à les suivre pour être certains d'offrir à leurs patients un service de haute qualité.

La qualité : un ADN félicité par le Bureau Veritas Certification et les stagiaires

Précurseur dans sa démarche de certification qualité (obtention du label Veriselect dès 2016 puis Qualiopi* en 2019), CERP Rouen Formation a vu sa certification Qualiopi renouvelée, après 2 jours d'audit, par le Bureau Veritas Certification. Excellente nouvelle, qui confirme la qualité des processus formation mis en place.

* La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation

La communication explore de nouveaux formats

CERP Rouen Formation a continué de renforcer sa présence sur le web, grâce à des optimisations de son site internet pour faciliter le parcours des utilisateurs. L'organisme a également vu sa communauté croître sur les réseaux sociaux, grâce à des formats de communication plus diversifiés (vidéos, témoignages stagiaires et formateurs) et des investissements publicitaires.

Chiffres clés :

CERP Rouen Formation a réalisé un chiffre d'affaires de 1,6 M€ pour un résultat net de 212 K€.

⇒ Belgique

CERP SA

Cette année encore, une inflation élevée, causée par la guerre en Ukraine et la hausse des prix de l'énergie qui en découle, a touché toute la Belgique. Les salaires, indexés sur l'inflation, ont ainsi entraîné une augmentation importante des dépenses de personnel pour CERP SA. Grâce à son engagement au sein de l'Association Nationale des Grossistes-Répartiteurs (ANGR), l'entreprise participe activement aux pourparlers avec les autorités pour atténuer l'impact de ce phénomène sur ses activités.

De plus, la modernisation de l'agence à Courcelles a été achevée par CERP SA. Celle-ci intègre désormais les technologies les plus avancées, élevant ainsi l'établissement au rang des plus modernes en Europe. Les améliorations comprennent le doublement de la surface totale de l'agence, l'allongement de l'automate, le doublement du garage, une augmentation de 50% de la surface de réception, ainsi que l'installation d'un système de préparation automatisée pour une partie des références.

Chiffres clés :

Le chiffre d'affaires s'élève à 460 374 K€ contre 415 732 K€ en 2022.

Les frais de personnel sont de 11 733 K€ contre 10 645 K€ en 2022.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 046 K€ contre 828 K€ en 2022.

Le résultat financier représente une charge financière de 1 126 K€ contre 323 K€ en 2022.

Le Résultat net représente une perte de 85 K€ contre un bénéfice de 307 K€ en 2022.

Les Pharmaciens Associés SA – Le réseau Santalis

Les faits marquants de l'exercice

La conquête de la partie flamande en Belgique

Depuis juillet 2022, Santalis est présent sur l'ensemble du territoire belge proposant l'ensemble des outils Santalis (application patients, site internet, Click & Collect, catalogue, magazine et autres communications) et d'un accompagnement sur mesure réalisé par 5 coachs en développement officinal. Fin 2023, on comptait 14 adhérents flamands.

La mise à disposition des adhérents d'un outil SAV

Un nouvel outil pour améliorer le suivi des demandes a été mis en place et permet d'adresser directement ces dernières aux prestataires de services concernés pour intervention ou réponse. À tout moment, le pharmacien peut suivre l'état d'avancement de sa demande.

Chiffres clés :

Le chiffre d'affaires brut s'élève à 21,8 M€ en 2023, soit une progression de +12,54% par rapport à l'année 2022. La société Les Pharmaciens Associés Belgique présente un résultat net de - 425 K€, en lien avec l'investissement réalisé dans le nord du pays.

Sobedip SA

La holding clôture son exercice avec une perte de – 74 K€ contre un bénéfice de 310 K€ l'exercice précédent.

Cette perte est principalement liée à la réduction de valeur actée sur les immobilisations financières pour 77 193,15 €.

2 – TENDANCES ET PERSPECTIVES 2024

Tendances

Nous devons défendre notre modèle. En effet, les menaces sur l'ouverture du capital ou la simplification de vente de médicaments sur internet sont présentes.

De plus, le maillage territorial s'effrite avec la baisse accélérée du nombre d'officines. Cela doit être une priorité et constitue la grande force du réseau ; indispensable pendant la crise sanitaire et reconnue par les pouvoirs publics.

CERP Rouen SAS défendra le modèle coopératif existant et la sauvegarde des piliers de la pharmacie d'officine.

Perspectives

CERP Rouen d'une part, et CERP RRM d'autre part, ont fait le constat de valeurs communes. Ils ont également partagé le fait que l'évolution de la distribution des produits de santé était, sur le territoire national, en évolution significative et qu'une implantation nationale serait de nature à accroître leur capacité de développement et leur possibilité de mieux répondre aux enjeux des évolutions de la structuration de l'activité des pharmacies d'officine ; notamment l'émergence et le développement de groupements nationaux.

Sur la base de ces constats, CERP Rouen et CERP RRM ont décidé d'entreprendre un rapprochement entre leurs structures respectives de répartition.

Au regard de l'organisation juridique différente de chacune des sociétés, CERP Rouen et son actionnaire unique ASTERA, société à forme coopérative, d'une part, et CERP RRM d'autre part, ont convenu de réaliser un rapprochement via l'apport de la branche complète d'activité de répartition de la société CERP RRM à la société CERP Rouen. Ces opérations seront réalisées après l'approbation des assemblées générales des actionnaires de CERP Rouen et CERP RRM et sous réserve de la confirmation de l'autorité de la concurrence.

3 – MODIFICATIONS DE PRESENTATION ET DE METHODE D'EVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

4 – EVENEMENT SIGNIFICATIF DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 est marqué par deux événements majeurs. Tout d'abord, en date du 8 septembre 2023, il a été conjointement décidé avec Sanacorp Pharmaholding AG de la liquidation du groupe Sanastera SpA. Dans ce cadre, CERP Rouen SAS est désormais détenue directement et à 100% par Astera.

Par ailleurs, l'agence de Boulogne-sur-Mer a subi les 3 crues successives de la Liane entraînant une inondation de l'ensemble du bâtiment et rendant l'exploitation du site impossible pendant plusieurs semaines. Le bâtiment et les matériels ont été endommagés et le sinistre est actuellement évalué à près de 3 M€. L'ensemble des charges liées au sinistre ont été comptabilisées sur l'exercice 2023 ainsi que les 1,8 M€ d'indemnité confirmée par nos assureurs dont 1.2 M€ effectivement versés. Le dossier reste ouvert sur 2024 pour une prise en charge assurance complémentaire non provisionnée à la clôture de l'exercice.

5 – EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice.

6 – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Evolution de nos infrastructures

- Le Groupe Astera a procédé à la migration d'une partie de ses applicatifs liés au Système d'Information des Ressources Humaines dans l'infrastructure Cloud de la société Oracle ;
- Un remplacement des serveurs AS400 et des infrastructures réseau (WIFI) sur l'ensemble des 32 agences CERP Rouen a également été effectué.

Evolution des Systèmes d'informations

- En accord avec la démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises du Groupe Astera, un processus de dématérialisation des relevés de facture a été mis en place ;
- Le Groupe Astera a procédé à la modernisation d'un logiciel de gestion des stocks, des commandes et des livraisons pour la gestion de la plateforme Oxypharm de St Yrieix ;
- L'outil de gestion des virements bancaires a également été amélioré afin de sécuriser les virements vers l'étranger.

Sites Internet et outils digitaux

- Le site Internet « Astera Recrutement » a été mis en production durant l'année 2023. Ce site est interfacé avec le nouvel outil de suivi des candidatures.

Sécurité SI

- La direction des Systèmes d'Information du Groupe Astera a procédé à l'extension de sa capacité à analyser les traces informatiques, notamment par la collecte de tous les événements des ressources natives Cloud ;
- Une évolution des outils de protection des serveurs, mails et postes de travail a été engagée à travers la mise en place d'une administration unique permettant une détection améliorée et une remédiation plus complète et plus rapide ;
- Des tests d'intrusion ciblés ont été réalisés afin d'évaluer les mesures de protections et de détections ;
- Enfin, un laboratoire de sécurité constitué d'équipements dédiés à l'analyse sans risque des éléments suspects a été créé.

Gestion des articles en pénurie :

- Transmission des commandes aux laboratoires

Dans le cadre de la situation de tension d'approvisionnement rencontrée, les allocations (nombre d'unités allouées par référence concernée) sont communiquées par les laboratoires, une ou plusieurs fois par mois. Une grande partie des quantités allouées étant libérées le premier jour du mois, la transmission par les laboratoires ne se fait que la veille du premier jour du mois. Le calcul de la répartition de cette quantité globale allouée par le laboratoire se fait ensuite sur nos 32 agences au prorata de ses ventes.

Afin d'améliorer l'efficacité de ce calcul, celui-ci s'opère désormais depuis octobre 2023 de manière automatique pour permettre de gagner un temps considérable sur le processus de répartition. La mise en place de cet automatisme de calcul a permis d'absorber, à effectif équivalent, la forte augmentation du nombre de dotations depuis septembre 2023 passant de 200 à 450 produits par mois.

- Répartition des allocations

Afin d'optimiser la distribution des articles en pénurie vers nos clients pharmaciens, un programme a été proposé aux agences au cours du mois d'octobre 2023 permettant 6 modes de distribution des articles sous tension et ainsi répondre au mieux aux besoins de nos sociétaires.

Ces évolutions techniques permettent à nos collaborateurs en agence d'avoir une meilleure visibilité et une réactivité plus grande sur la mise en place d'un plan de distribution ainsi qu'une plus forte agilité pour tenir compte des spécificités de chacun des cas de tension rencontrés.

FAST MOVING : Des évolutions au service de nos agences

Au travers de notre solution Fastmoving, assurant la traçabilité des commandes en livraison à destination des officines, la feuille de route dématérialisée a été mise en place. Au-delà de l'impact de praticité pour l'ensemble de nos chauffeurs, c'est plus d'un million de feuilles papier économisées par an.

Gestion des litiges avec les fournisseurs/laboratoires :

Au regard de l'évolution croissante du nombre de litiges faisant suite à la réception des marchandises en agences (marchandise reçue abîmée, cartons ou palettes manquantes ...) une application de suivi des litiges a été déployée sur l'ensemble des agences CERP Rouen afin de permettre un échange plus rapide entre les agences et les services du siège et améliorer le suivi et l'instruction de ces litiges auprès des laboratoires.

7 – INFORMATION SUR LA DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est détenu à 100 % par la société Astera.

Le personnel de la société ne détient aucune action en capital de CERP Rouen SAS.

Le capital social est composé de 1 340 000 actions de 100 € et s'élève à 134 000 000 €. Les capitaux propres s'élèvent à la clôture de l'exercice à 330 282 029,47 €.

8 – PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES ET PRISES DE CONTROLE

La société n'a procédé à aucune prise de participation ni aucune prise de contrôle au cours de l'exercice.

9 – GESTION DES RISQUES

Assurance

Le Groupe Astera poursuit sa politique d'assurances tant en Responsabilité Civile qu'en Dommages – Pertes d'Exploitation auprès respectivement de AXA et MMA (en association avec Albingia, Axeria et Zurich).

Parallèlement, le Groupe continue sa politique de vérification des installations et d'expertise de ses biens mobiliers et immobiliers par des cabinets indépendants et ce, en parallèle des visites prévention réalisées en 2023 par MMA.

Sur novembre 2023, nous avons subi un sinistre majeur sur le site de Boulogne-Sur-Mer lié aux inondations. Ce sinistre a été déclaré à nos assureurs. Un acompte a été versé dès décembre 2023.

Trésorerie

Le groupe Astera a une gestion de trésorerie centralisée pour l'ensemble de ses filiales françaises et belges. Cette gestion est confiée à CERP Rouen SAS.

Soucieux de gérer de manière prudente les excédents de trésorerie issus de l'activité réalisée avec ses sociétaires, le groupe Astera a recours majoritairement à des placements sans risque. Le groupe Astera procède également, dans une moindre mesure, à des placements structurés diversifiés qui peuvent, pour certains, présenter un risque à l'échéance. Une diminution de ce risque a permis une reprise de provision de 292 K€ au 31-12-2023.

10 – CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

CERP Rouen SAS a comptabilisé des charges non fiscalement déductibles sur l'exercice à hauteur de 289 290 € qui ont généré un impôt de 72 323 €.

11 – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui s'élève à 26 276 322,36 € auquel s'ajoute le report à nouveau de 77 614 729,77 € formant ainsi un bénéfice distribuable de 103 891 052,13 € comme suit :

- Aux dividendes*	10 050 000,00 €
- A report à nouveau	93 841 052,13 €

*les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques (art. 243^{bis} du Code général des impôts).

L'Associé unique reconnaît en outre que CERP Rouen SAS a versé un dividende de 7,46 € par action soit un montant de 10 000 000,00 € au titre de l'exercice 2020, un dividende de 11,19 € soit un montant de 15 000 000,00 € au titre de l'exercice 2021 et pour l'exercice 2022 un dividende de 9,33€ pour un montant de 12 500 000,00 €.

12 – REMUNERATIONS

Nous vous informons que les rémunérations du Président de la société, du Président du Comité de surveillance, et les indemnités perçues par les membres du Comité de surveillance pour l'exercice 2023 se sont élevées à 713,3 K€.

13 – JETONS DE PRESENCE

L'associé unique sera amené à se prononcer sur le montant global des jetons de présence alloué aux membres du Comité de surveillance qu'il propose de fixer à 37 662,50 € pour l'exercice 2023.

14- CONVENTIONS REGLEMENTEES ET/OU COURANTES

Des nouvelles conventions règlementées ont été mises en place sur l'exercice 2023.

- Conventions entre CERP Rouen SAS et ISIPHARM – Rémunération Ségur

Dans le cadre du Ségur numérique en santé, CERP Rouen SAS a développé les fonctionnalités conformément au cahier des charges pour son logiciel de gestion officinale LEO.

Cette convention s'applique dès le 1^{er} janvier 2023 et prendra fin dès lors que CERP Rouen SAS aura été rémunérée de l'ensemble des factures émises au titre de la vague I.

- Conventions entre CERP Rouen SAS et LES PHARMACIENS ASSOCIES
 - o Contrat de mandat en date du 01.02.2023
Afin d'accompagner LES PHARMACIENS ASSOCIES dans leur développement, CERP Rouen SAS accepte le mandat suivant pour ses plateformes de Lille, Saint-Etienne-du-Rouvray et Bordeaux.
CERP Rouen SAS représente et exécute en son nom et pour son compte les opérations de stockage et de logistique des colis à destination des Pharmaciens adhérents (hébergement Structure de Regroupement à l'Achat/Courtier).
 - o Contrat de référencement
LES PHARMACIENS ASSOCIES s'engage à référencer CERP Rouen SAS en qualité de partenaire privilégié afin d'assurer la promotion auprès de pharmacies adhérentes des services proposés par CERP Rouen SAS pour faciliter et développer la vente des produits.

Noms	Astera SA	Sanastera S.p.A.	CERP Rouen SAS	Sophese SA	Oxypharm SA	Laboratoires Médilis SAS <i>Fusion /absorption 31.05.2023</i>	Isipharm SA	Eurolease SAS	CERP Rouen Formation SAS	Les Pharmaciens Associés SA	Paraph SAS	Centrale des Pharmaciens SAS	Première Ligne SAS	Eurodep SAS	Eurodep Pharma SAS	CERP France
O. Delarue			MEM du CS													
M. Pruja			MEM du CS													
K. Vallet (1) à partir du 16.06.2023 (2) à partir du 16.05.2023	ADM(1)		MEM du CS				ADM(2)									
AC. Mare			DG DEL													
G. Alexandre					DG	PDT										
L. Abraham							ADM									
C. Hellin (1) à partir du 07.02.2023	ADM					PDT du CA (1)				ADM						
L. Allard (1) à partir du 31.05.2023						ADM(1)										
K. Haziza							ADM									
A. Leche							ADM									
P. Villedieu										ADM						
G. Madoux (1) à partir du 02.08.2023										DG	PDT(1) RP Les Pharmaciens Associés					
L. Vanbergue							DG									
C. Sceau												DG		DG	DG	
L. Lopez												DG DEL				
K. Mazeau-Bobée									PDT							
G. Camenen (1) jusqu'au 09.05.2023																DG DEL(1)
M. Libeau (1) à partir du 09.05.2023																DG DEL(1)

PDT = Président
PDG = Président directeur général
PDT du CA = Président du Conseil d'administration
PDT du CS = Président du Comité de surveillance

PDT du DCTRE = Président du Directoire
DG = Directeur Général
DG DEL = Directeur Général Délégué
Vice-PDT du CA = Vice-Président du Conseil d'administration

Vice-PDT du CS = Vice-Président du Comité de surveillance
MEM du CS = Membre du Comité de surveillance
ADM = Administrateur
RP = Représentant permanent (suivi de la société représentée)

Mandats dans chaque société du Groupe

(exercés au cours de l'exercice 2023)

	BELGIQUE			
Noms	Sobedip SA	CERP SA	Les Pharmaciens Associés SA	Health & Technology SPRL
O. Bronchain	RP CERP Rouen SAS	RP Sobedip SA	ADM	
B. Bussy	ADM DEL	ADM DEL	ADM DEL	RP CERP SA
E. Flahaut		ADM		
M. Lambert (1) depuis le 16.05.2023		ADM(1)		
C. Lefevre		ADM		
A. Pinton	ADM	ADM	RP Sobedip SA	
P. Ransart		PDT du CA		
A. Valette (1) depuis le 16.05.2023		ADM (1)	ADM	

Certifié conforme à l'original
A Rouen, le 3 juin 2024
Le Président
M. BRONCHAIN



ADM = Administrateur
ADM DEL = Administrateur délégué
PDT du CA = Président du Conseil d'administration
RP = Représentant permanent (suivi du nom de la société représentée)

SANASTERA

Organes de Direction	Allemagne	France
Conseil de surveillance	Matthias Schneider Vice-Président Jan-Henning Keller / Lawrence Oshinowo	Armand Pinton Président Anne Valette (1) / Eric Flahaut
Directoire	Herbert Lang Président Frank Horst Hennings	Olivier Bronchain Vice-Président Alain Roudergues
COO (Chief Operating Officer)	Franck Sczesny	Philippe Beaugendre

(1) Depuis le 10.02.2023

CERP ROUEN SAS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Certifié conforme à l'original
A Rouen, le 3 juin 2024
Le Président

Y. BRONCHAIN



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

07 JUIN 2024



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

RSM PARIS
26 rue Cambacérés
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'Associé unique
CERP ROUEN SAS
39, rue des Augustins
76000 Rouen

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CERP ROUEN SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 6 mai 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

RSM Paris





Thierry Leroux

Paul-Evariste Vaillant

Compte de résultat au 31.12.2023

(en euros)

Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	4 991 810 600	4 691 997 180
Reprise sur provisions	1 974 296	1 220 213
Autres produits	7 648 961	5 510 658
Transferts de charges	1 930 397	263 872
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	4 731 195 445	4 407 583 728
Variation de stock marchandises	(34 087 187)	(7 581 498)
Achats d'approvisionnements	34 286	208 415
Variation de stock approvisionnements	(12 416)	(108 346)
Autres achats et charges externes	111 785 388	102 463 300
Impôts et taxes assimilés	10 059 761	11 181 343
Salaires et traitements	89 747 227	84 131 189
Charges sociales	37 882 254	34 677 805
Amortissements sur immobilisations	15 631 559	14 890 372
Provisions sur actif circulant	2 191 812	2 195 386
Pertes sur créances	255 181	225 064
Autres charges	61 877	49 045
Intéressement des salariés	2 132 631	3 001 477
Produits financiers (4)	10 069 912	4 215 806
Charges financières (5)	7 426 299	4 013 590
Produits exceptionnels		
Sur opérations en capital	591 047	1 534 598
Sur opérations de gestion	27 000	
Reprise sur provisions	1 386 048	1 652 058
Charges exceptionnelles		
Sur opérations en capital	228 518	375 229
Sur opérations de gestion	5 535	7 079
Dotations aux provisions	3 542 718	2 444 126

Annexe aux comptes annuels au 31/12/2023

I - Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

II - Principes, règles et méthodes comptables

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur conformément au nouveau PCG 2014 et au règlement ANC 2023-08 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et au plan comptable général :

- ✓ continuité de l'exploitation ;
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ✓ indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

1. Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

2. Amortissements

Ils sont calculés suivant les durées réelles de vie prévue des immobilisations et si nécessaire un amortissement dérogatoire est constaté en complément des durées d'usage.

Les principales durées réelles de vie prévue sont les suivantes :

Constructions gérées par composants :		
- Aménagement des terrains	Linéaire	10/25 ans
- Gros œuvre	Linéaire	20/50 ans
- Aménagements et second œuvre	Linéaire	5/20 ans
- Couverture	Linéaire	10/20 ans
- Installations techniques	Linéaire	5/15 ans
Autres immobilisations :		
- Matériel et outillage	Dégressif/Linéaire	5/10 ans
- Mobilier	Linéaire	5/10 ans
- Véhicules de livraison	Linéaire	3/5 ans
- Véhicules de tourisme	Linéaire	4 ans
- Matériel de bureau	Dégressif	5/10 ans
- Matériel de bureau informatique	Dégressif	4/10 ans
- Agencements et aménagements	Linéaire	5/25 ans
- Agencements et aménagements	Dégressif	5/10 ans
- Logiciels acquis	Linéaire	5/7 ans
- Logiciels créés	Linéaire	5/15 ans

3. Participations

La valorisation des titres de participation correspond à leur valeur d'apport du 1^{er} janvier 2007 diminuée si nécessaire d'une provision pour dépréciation.

4. Créances sur participations

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

5. Stocks

Ils sont évalués à leur prix d'achat (prix grossiste H.T.) minoré des escomptes financiers obtenus des fournisseurs. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée pour les produits de faible rotation.

6. Créances et dettes

Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

7. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition éventuellement majoré des intérêts capitalisables et elles ont si nécessaire fait l'objet de provision.

8. Provisions pour risques

Le montant des médailles du travail est évalué par un cabinet d'actuariat selon la méthode « des unités de crédits projetées ».

Les risques salariaux et les autres risques divers sont appréciés au cas par cas.

III - Notes sur le bilan

I. Immobilisations et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Fonds de commerce

Le montant des fonds de commerce s'élève à 0,8 M€ avec pour origine :

- Fonds de commerce activité vétérinaire (2005)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les acquisitions nouvelles se sont élevées à 25,38 M€ et le montant des mises en service s'élève à 2,07 M€.

Les acquisitions nouvelles et les mises en service concernent principalement :

- le réseau d'agences :
 - des agencements et matériels d'automatisation 4,11 M€
 - des véhicules pour 5,31 M€.

La valeur résiduelle des cessions et des mises hors service s'est élevée à 0,22 M€.

Les immobilisations corporelles et incorporelles en cours à la fin de l'exercice précédent d'un montant respectif de 2,79 M€ et 1,01 M€ ont été mises en service pour 2,07 M€ pour les immobilisations corporelles et 0,93 M€ pour les immobilisations incorporelles sur cet exercice.

À la fin de cet exercice, les immobilisations incorporelles en cours s'élèvent à 0,89 M€ et les immobilisations corporelles à 6,77 M€ soit un total de 7,66 M€.

Se reporter aux tableaux 1 et 2.

CRÉDIT-BAIL

Néant.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations :

Sobedip : La provision pour dépréciation s'élève au 31/12/2023 à 4,50 M€.

Créances rattachées à des participations :

Se reporter aux tableaux 1 et 6.

2. Provisions pour dépréciation

Se reporter au tableau 5.

3. Stocks

Se reporter au tableau 5 pour la provision pour dépréciation.

4. Créances

Les risques sur les clients ont été appréciés au cas par cas.

Le montant total des créances clients s'élève au 31/12/2023 à 545,08 M€ dont 46,18 M€ concernent les effets à recevoir.

Se reporter au tableau 7.

5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de comptes à terme pour un montant de 20 M€ et de produits structurés dont l'échéance moyenne est de 4,5 ans au 31/12/2023, indexés sur des actions, obligations ou indices propriétaires, pour un montant de 59 M€ dont 6 M€ peuvent présenter des risques de perte en capital à échéance.

La valeur de ces placements est appréciée à la clôture selon les cours disponibles ou selon des modèles de valorisation en fonction de la nature des produits.

Pour les produits structurés, une reprise de provision d'un montant de 0,29 M€ a été constatée dans la mesure où les conditions de marché en date du 31/12/2023 ont mis en évidence une baisse du risque de perte en capital à l'échéance.

6. Disponibilités

Elles sont essentiellement représentées par des comptes bancaires et par le poste "caisses".

7. Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance concernent principalement les achats de marchandises pour 26,46 M€, les contrats d'entretien, de leasing et d'assurances pour 2,81 M€.

Nous ne possédons pas de créances libellées en devises.

8. Capital

Il est composé de 1 340 000 actions de 100 €.

9. Dettes financières diverses long terme

Le poste "avances et comptes bloqués" du tableau 7 d'un montant de 4,09 M€ concerne principalement la participation bloquée des salariés.

10. Réserves

Se reporter au tableau 8.

11. Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires s'élèvent à 23,62 M€ et ils ont augmenté de 1,29 M€. La provision pour hausse de prix s'élève à 2,37 M€ et elle a augmenté de 0,87 M€.

Se reporter au tableau 5.

12. Capitaux propres

L'affectation définitive des résultats et son influence réelle sur les capitaux propres ne sera déterminée qu'après l'Assemblée Générale.

Se reporter au tableau 8.

13. Provisions pour risques et charges

La provision pour médaille du travail s'élève à 0,43 M€.

Les provisions pour risques divers s'élèvent à 0,34 M€ et concernent principalement des risques salariaux.

14. Dettes

L'analyse des dettes par nature et par échéance est fournie dans le tableau 7 :

- le poste "à 2 ans maxi origine" est constitué de crédits bancaires à court terme qui correspondent principalement à des dettes fournisseurs échues et non débitées par les banques au 31 décembre 2023 ;
- le poste "avances et acomptes reçus" correspond principalement au solde du compte privilège ;
- les dettes à plus d'un an concernent la part bloquée de la participation des salariés.

IV - Notes sur le compte de résultat

I. Chiffre d'affaires net

Hors taxes, avant production de services, il s'élève à 4 935 M€ dont la ventilation est la suivante :

- France 4 856 M€
- Export 79 M€

- Pharmacie et parapharmacie 4 912 M€
- Autres 23 M€

Parmi les productions de services qui s'élèvent à 56,62 M€ figurent les commissions facturées aux sociétés apparentées pour 7,72 M€ et facturées à divers laboratoires pour 45,39 M€.

2. Reprise sur provision d'exploitation

Se reporter aux tableaux 2 et 5.

3. Productions immobilisées, autres produits et transferts de charges

La production immobilisée sur les projets informatiques s'élève 1,35 M€.

Les autres produits s'élèvent à 6,29 M€ et concernent essentiellement de la facturation locative pour 2,34 M€.

Les transferts de charges d'un montant de 1,93 M€ concernent principalement des remboursements d'assurance.

4. Charges d'exploitation

Les achats de marchandises sont comptabilisés en prix hors taxes minorés des escomptes obtenus des fournisseurs pour paiement anticipé. Les frais accessoires d'achats (port) ne sont pas inclus dans le prix d'achat.

La contribution des grossistes répartiteurs assise sur le chiffre d'affaires des spécialités médicales remboursables est comptabilisée dans les autres achats et charges externes pour 47,50 M€.

5. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés dans les charges exceptionnelles.

Se reporter aux tableaux 2 et 5.

6. Pertes sur créances

Elles sont de 0,25 M€ et étaient en grande partie provisionnées.

7. Résultat financier

Les escomptes obtenus de nos fournisseurs pour paiement anticipé sont reclassés dans le résultat d'exploitation et ne font plus partie du résultat financier.

Il comprend :

- des escomptes accordés aux clients - 6,60 M€
- des autres produits 9,78 M€
- des autres charges - 0,83 M€
- reprise provision sur produits structurés 0,29 M€

8. Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels comprennent principalement :

- le prix de vente des immobilisations cédées 0,59 M€
- des reprises d'amortissements dérogatoires 1,18 M€
- la reprise de la provision pour hausse de prix 0,20 M€

Aucune reprise d'amortissements autre que dérogatoires n'a été pratiquée.

Les charges exceptionnelles comprennent principalement :

- la valeur nette comptable des immobilisations
cédées ou mises hors service 0,23 M€
- la dotation aux amortissements dérogatoires 2,47 M€
- la dotation à la provision pour hausse de prix 1,07 M€

9. Impôts sur les bénéfices

Le montant de l'impôt comptabilisé au titre de cet exercice, taux moyen de 25,75 %, s'élève à 8,67 M€.

La répartition de l'impôt sur les bénéfices est la suivante en milliers d'euros :

Répartition	Montant	Impôt dû	Résultat
Résultat courant	39 130	-10 181	27 949
Résultat exceptionnel	- 1 772	455	- 1 318
Participation des salariés	-2 409	1 049	-1 360
Crédit d'impôt et taxe dividende		5	5
Total	34 949	- 8 672	26 277

La situation fiscale différée et latente est la suivante en milliers d'euros :

Rubriques	Montant	Impôt dû
Impôt dû sur (a) :		
- provision pour hausse de prix	2 373	611
- sur amortissements dérogatoires	23 617	6 081
Impôt payé d'avance sur (b) :		
- participation des salariés	2 409	620
- autres	3 189	821
Situation fiscale différée nette (a)-(b)	20 392	5 251
Situation fiscale latente nette	Néant	Néant

V - Autres informations

I. Effectif

L'effectif équivalent temps plein (heures payées/151,67 heures) au 31/12/2023 est de 2 166 dont :

- 1 556 employés
- 365 techniciens et agents de maîtrise
- 245 cadres

L'effectif moyen 2023 est de 2 618 salariés.

Le montant du personnel mis à disposition de l'entreprise s'élève à 926 K€ au 31/12/2023.

2. Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas fournie, cela reviendrait à communiquer le montant d'une rémunération individuelle.

3. Charges à payer

Les charges à payer inscrites au bilan sont les suivantes :

- Factures non parvenues fournisseurs 9,09 M€
- Personnel et assimilés 27,26 M€
- État 4,55 M€
- Contribution Grossistes Répartiteurs et forfait social 10,95 M€
- RRR à accorder aux clients 8,21 M€
- Intérêts sur avances clients 3,86 M€
- Crédeurs divers 0,29 M€

4. Produits à recevoir

- Factures clients à établir 0,42 M€
- Avoirs laboratoires à recevoir 6,88 M€
- Débiteurs divers 6,58 M€
- État produit à recevoir 1,40 M€

5. Entreprises et parties liées

a) Entreprises liées :

Les créances et dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

COMPTES DE BILAN

Actif

- comptes courants et comptes rattachés 105,53 M€
- autres comptes 0,23 M€

Passif

- comptes courants et comptes rattachés 23,43 M€
- autres comptes 3,80 M€

Les charges et les produits figurant dans le compte de résultat concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

COMPTES DE RÉSULTAT

• achats	24,35 M€
• ventes	17,71 M€
• autres charges	3,44 M€
• autres produits	12,61 M€

b) Parties liées :

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives.

6. Identités des sociétés consolidantes

Société mère : Sanastera Spa, 3 Piazza Galvani 40124 Bologne - Italie

Mères ultimes : - Astera SA, 39 Rue des Augustins 76000 Rouen – France Siren 570 501 551
- Sanacorp AG, 4 Semmelweisstrasse 82152 Planegg - Allemagne

7. Engagements donnés et reçus

	Montant
Engagements donnés relatifs aux emprunts et cautions	Néant
Cession créance part non échue	Néant
Effets escomptes non échus	Néant
Engagements reçus relatifs aux clients :	
. garanties à première demande	25,27 M€
. prises de nantisements	30,41 M€
Engagements donnés relatifs aux filiales et clients :	
. CERP SA Belgique : encours de crédit maximum	18,00 M€
. Garantie de continuité d'exploitation des Filiales Belge. Cet engagement a été formalisé par une lettre de support en date du 26 mars 2024 signée par le président de CERP Rouen.	
. Caution pour financement pharmacies	10,06 M€
Engagements de retraite (1) :	
Le montant des indemnités de départ en retraite évalué par un cabinet d'actuariat selon la méthode « des unités de crédits projetées » est de : dont 8,5 M€ sont couverts par une assurance. La partie non couverte n'est pas provisionnée.	16,17 M€

(1) Les hypothèses économiques et démographiques retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation	3,20 %	3,50 %
Taux de rendement attendu du fonds	3,50 %	3,50 %
Taux de progression des salaires	3,00 %	3,00 %
Taux d'inflation sur le long terme	2,20 %	2,20 %
Age départ à la retraite (a)	64 ans	63 ans
Modalité de départ en retraite	100 % départ volontaire	100 % départ volontaire

a) Cet âge tient compte de la réforme du 14 avril 2023 avec passage progressif de 62 à 64 ans selon les années de naissance.

Les hypothèses de taux de turnover sont les suivantes :

Mobilité du personnel	2023	2022
16-24 ans	30.3%	30.3%
25-29 ans	13.1%	13.1%
30-34 ans	4.3%	4.3%
35-39 ans	3.9%	3.9%
40-44 ans	2.5%	2.5%
45-49 ans	1.3%	1.3%
50-54 ans	1.3%	1.3%
+ 55 ans	0.0%	0.0%

8. Autre évènement

Depuis novembre 2016, une enquête est ouverte par l'Autorité belge de la Concurrence à l'encontre de CERP SA (Belgique).

Le 23 avril 2021, CERP SA a reçu, par l'intermédiaire de son avocat, la communication des griefs de l'auditeur à l'encontre non seulement de la société mais également des principaux acteurs de la profession en Belgique.

Suite à cette communication, une procédure de transaction a été initiée afin de clôturer le dossier sur une base négociée mais n'a pas pu finalement aboutir à l'accord des parties. Les montants d'amende proposés par l'Autorité Belge de la Concurrence ont été jugés disproportionnés et leur calcul contraire aux lignes directrices qui sont normalement suivies pour l'établissement de telles amendes. CERP SA a donc décidé de se retirer du processus transactionnel.

Une procédure contentieuse classique a été ouverte dont l'issue reste incertaine.

Au 31 décembre 2022, compte tenu de l'absence d'éléments nouveaux, la société maintient le montant de la provision au même niveau soit 1 million d'euros. Cette position est étayée par notre avocat qui mentionne notamment dans son courrier du 30 janvier 2023 « un arrêt récent de la Cour de Justice de l'Union Européenne dans l'affaire Zenith Media Communications, rendu le 10 novembre 2022 confirmant l'illégalité de la méthode de calcul proposée par l'Autorité Belge de la Concurrence ».

Le 23 octobre 2023, l'Autorité Belge de la Concurrence a proposé une amende d'un montant définitif de 778.777,93€, accepté par CERP SA. La provision constituée par CERP SA de 1 million d'euros a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2023.

Tableau des immobilisations

(en euros)

Tableau I

	Valeur brute au 31.12.2022	Augmentations		Diminutions			Valeur brute au 31.12.2023
		Acquisitions	Variation écart équivalence	Variation écart équivalence	Autres sorties	Virements de poste à poste	
Frais d'Etablissement							
Fonds commercial	791 363						791 363
Autres immobilisations incorporelles	59 691 381	2 059 285			1 555		61 749 110
Terrains	10 204 190						10 204 190
Constructions	85 922 371	182 075				430 992	86 535 439
Installations agencements constructions	49 165 087	4 259 581			153 679	757 918	54 028 907
Installations agencements divers	25 853 580	2 689 303			38 753	65 418	28 569 549
Matériel et outillage	66 139 040	1 887 561			236 336	253 707	68 043 972
Matériel de transport	12 774 996	5 314 976			2 017 916		16 072 056
Mobilier et matériel de bureau	16 330 289	2 830 144			88 170	568 620	19 640 883
Immobilisations corporelles en cours	2 790 279	6 162 377			108 233	-2 076 655	6 767 767
Participations	11 290 224						11 290 224
Autres titres immobilisés	49 091						49 091
Prêts et autres immobilisations financières	5 800 110	501 729			310 850		5 990 988

Tableau des amortissements

(en euros)

Tableau 2

	Amortissements cumulés au 31.12.2022	Augmentations dotations exercice				Diminution de l'exercice Eléments sortis de l'actif	Amortissements cumulés au 31.12.2023
		Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations				
			Amortis. linéaire	Amortis. dégressif	Amortis. exceptionnel		
Autres immobilisations incorporelles	55 771 209	1 189 308	1 189 308			1 555	56 958 962
Constructions	50 440 847	2 255 346	2 255 346				52 696 193
Installations agencements constructions	31 943 133	3 324 446	2 686 207	638 239		138 761	35 128 817
Installations agencements divers	21 049 441	1 234 885	472 499	762 387		38 753	22 245 573
Matériel de transport	7 442 037	3 377 684	3 377 684			1 888 783	8 930 938
Matériel de bureau, informat. et mobilier	13 037 045	1 662 370	658 423	1 003 947		88 170	14 611 244
Matériel et outillage	53 184 252	2 587 520	200 657	2 386 863		151 868	55 619 904

Engagements de crédit bail

(en euros)

Tableau 3

Au 31.12.2023	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Postes du bilan :							
Immobilier							
Matériel de transport							
Matériel et outillage							
	NEANT						

Immobilisations en crédit bail

(en euros)

Tableau 4

Au 31.12.2023	Immobilisations en crédit bail			Bilan incluant les immobilisations en crédit bail			
	Coût d'entrée (1)	Dotations aux amortissements		Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
		de l'exercice (2)	cumulées (2)				
Postes du bilan :							
Terrains							
Immobilier et droit au bail rattaché							
Matériel de transport							
Mobilier, matériel de bureau informatique							
Matériel et outillage							
Autres							

NEANT

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature de ces contrats

(2) Dotations qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis en immobilisations (amortissement linéaire selon la durée du contrat de crédit-bail)

Tableau des provisions

(en euros)

Tableau 5

	Provisions au 31 12 2022	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			Reprises de l'exercice	Ventilation des reprises			Provisions au 31 12 2023
			Exploit.	Financ.	Exception.		Exploit.	Financ.	Exception.	
Hausse de prix	1 505 633	1 075 065			1 075 065	207 254			207 254	2 373 444
Amortissements dérogatoires	22 328 674	2 467 653			2 467 653	1 178 794			1 178 794	23 617 533
Impôts	380 500	22 500	22 500			65 000	65 000			338 000
Litiges et risques	415 536	19 924	19 924							435 460
Autres										
Sur immobilisations incorporelles										
Sur stocks	1 811 526	1 567 138	1 567 138			1 397 652	1 397 652			1 981 012
Sur comptes clients	1 491 110	582 250	582 250			511 644	511 644			1 561 716
Sur titres et prêts	4 500 000									4 500 000
Sur comptes divers	994 000					292 000		292 000		702 000

Tableau des filiales et participations

(en euros)

Tableau 6

Au 31.12.2023	Capital	Capitaux propres avant affectation	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus			Prêts et avances	Cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes ou revenus encaissés
				brute	nette	en équivalence					
Cerp Rouen Formation : 39 rue des Augustins 76000 Rouen	300 000	1 339 884	100,00%	300 000	300 000				1 777 127	212 413	
Sobedip : 55 Bld de l'humanité 1070 Anderlecht	14 662 800	11 881 857	99,99%	10 985 791	6 485 791				/	(74 861)	
Datapharm : 2 rue de Galien 93587 St Ouen	14 655	200 805 (1)	14,12%	2 498	2 498				7 200 000 (1)	157 948 (1)	22 218
SRP : 47 Rue de Liège 75008 Paris	15 000	84 423 (1)	12,90%	1 935	1 935				631 003 (1)	4 527 (1)	

(1) concerne l'année 2022

Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

(en euros)

Tableau 7

Créances	Montant brut au 31.12.2023	Echéances		Dettes	Montant brut au 31.12.2023	Echéances		
		- 1 an	+ 1 an			- 1 an - 5 ans	+ 1 an	+ 5 ans
Prêts (1)	5 830 005	253 821	5 576 184	A 2 ans maxi origine Ets financiers				
Autres	160 983		160 983	A plus de 2 ans origine Ets financiers (3)				
Créances sur participations				Avances et acomptes bloqués	4 094 408	334 375	3 760 033	
Clients douteux	3 158 172	3 158 172		Avances et acomptes reçus	264 871 654	264 871 654		
Clients et comptes rattachés (2)	541 923 740	541 432 637	491 103	Fournisseurs et comptes rattachés	447 039 337	447 039 337		
Personnel	432 751	432 751		Personnel et comptes rattachés	19 348 185	16 938 739		2 409 446
Etat	5 387 046	5 387 046		Dettes fiscales et sociales	31 384 964	31 384 964		
Groupe	105 122 227	105 122 227		Groupe	37 298 152	37 298 152		
Autres	30 828 421	30 828 421		Dettes diverses	12 110 472	12 110 472		

(1) Prêts accordés en cours d'exercice 503 729
Prêts récupérés en cours d'exercice 310 850
(2) Effets à recevoir 46 180 025

(3) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice

Variation des capitaux propres (avant affectation des résultats)

(en euros)

Tableau 8

Capital	134 000 000	134 000 000	
Primes d'émission			
Réserve légale	13 400 000	13 400 000	
Réserve facultative	53 000 000	60 000 000	(7 000 000)
Report à nouveau	77 614 730	58 926 576	18 688 153
Résultat de l'exercice	26 276 322	31 188 153	(4 911 831)
Acompte sur dividendes			
Provision pour hausse de prix	2 373 444	1 505 633	867 811
Amortissements dérogatoires	23 617 533	22 328 674	1 288 859